Section Thématique 28

Ethnographier les institutions : un impératif empirique ? Martin Baloge, Université Paris-1 Panthéon Sorbonne CESSP-CRPS mbaloge@gmail.com

L'étude du parlement reste un objet relativement délaissé par la science politique française, en particulier lorsque l'on compare la littérature existant à ce sujet dans le monde anglo-saxon ou encore en Allemagne¹. Comment expliquer que les legislative studies n'aient pas connu le même développement en France que dans ces différents pays ? Plusieurs hypothèses peuvent être avancées. J'en retiendrai deux. D'une part, la faiblesse du parlement au sein du système politique français a surement conduit de nombreux chercheurs à détourner leur regard de cet espace où s'opèrent pourtant des stratégies d'élaboration de la Loi, de représentation politique ou encore de médiations d'intérêts sociaux. Deuxième hypothèse, le parlement français ferait rarement l'objet de travaux universitaires du fait des difficultés d'accès aux élus. Si le parlement n'est certainement pas l'institution la plus difficile d'accès au sein du système politique français (en comparaison par exemple au gouvernement ou aux entourages présidentiels), la possibilité d'y mettre en place un protocole de recherche basé sur une approche ethnographique peut sembler difficile².

Du fait de cet obstacle, l'étude du parlement s'est principalement opérée en mobilisant quatre techniques d'enquête en France et en Allemagne : par le biais d'entretiens semi-directifs (surtout en France), par questionnaires, par le biais d'enquêtes prosopographiques et en adoptant une approche socio-historique. Ces quatre méthodes permettent de recueillir des matériaux extrêmement stimulants mais présentent un inconvénient principal : elles ne permettent pas d'observer au concret ce que font les élites parlementaires, mais plutôt de recueillir la vision de ce que pensent faire les élus ou de ce qu'ils souhaitent mettre en avant. En ce sens, la mise en place d'un protocole d'observation dans le cadre d'une méthode ethnographique permet de compléter les propos recueillis et de vérifier in situ la véracité des pratiques annoncées en entretien. Je reviendrai sur ce point. En France, de nombreux travaux se sont focalisés sous différents angles sur le travail des élus (nationaux, locaux et régionaux³) au concret, principalement en mobilisant des entretiens semi-directifs. Des exceptions ethnographiques existent. Le travail d'Yves Pourcher sur les campagnes électorales de Jacques Blanc permet ainsi de saisir par le biais d'un protocole ethnographique réalisé sur un temps long (18 ans !) le déroulement de ces périodes particulières où le mandat est remis en jeu. Sur les enjeux liés au parlement, Marc Abélès est un des rares chercheurs en sciences sociales, dans une approche plus anthropologique que sociologique, à avoir proposé une approche

¹ Il serait vain de proposer ici un bilan exhaustif des études réalisées à ce sujet. Dans le cas allemand citons des travaux de Wolfgang Ismayr qui permettent de mieux comprendre le fonctionnement du Bundestag. De l'auteur on citera Der Deutsche Bundestag, Springer, Wiesbaden, 2012, 519 p. et Der deutsche Bundestag im politischen System der Bundesrepublik, UTB Fue, Opladen, 2001. Dans une approche plus centrée sur les pouvoirs du Bundestag, Klaus von Beyme, Der Gesetzgeber. Der Bundestag als Entscheidungszentrum, Opladen, 1997.

² Plusieurs causes peuvent être avancées ou sont formulées par les élus : désintérêt des élites parlementaires pour la recherche en science politique, méfiance, problèmes d'agenda, sentiment d'illégitimité (en particulier lorsque les élus travaillent peu à l'Assemblée Nationale), etc.

³ Yves Pourcher, Votez tous pour moi, Paris, Presses de Sciences Po, 2004.

ethnographique des assemblées délibérantes, que ce soit au sein de l'Assemblée nationale⁴ ou du Parlement Européen⁵. C'est cette approche ethnographique que j'ai eu l'occasion d'appliquer durant deux semaines au sein du Bundestag. A ma connaissance, ce type de protocole n'avait jamais été réalisé au Bundestag par un chercheur français, ce qui d'une part permet de contribuer à l'accumulation de connaissances sur les parlements dans une perspective comparée et d'autre part présente l'avantage de la nouveauté en facilitant l'obtention d'une autorisation pour intégrer l'équipe d'un député allemand - ma demande étant la première de ce type à laquelle l'élu se trouvait confronté⁶.

A l'inverse, dans le cadre de ma recherche sur les prises de position des membres des commissions des finances françaises et allemandes, j'ai rapidement été confronté à l'impossibilité de mettre en place un protocole empirique ethnographique dans le cas français. Les élus français étant assez difficiles d'accès, il est apparu que l'éventualité d'être suivi par un universitaire français pendant plusieurs jours, voire plusieurs semaines, suscitait au mieux la gêne, au pire la suspicion⁷. Cette impasse semblait également se reproduire dans le cas allemand jusqu'à ce qu'un nouveau député CDU/CSU accepte de m'intégrer à son équipe berlinoise.

Présentation du député

Le député présenté dans cette enquête – et qui sera désigné sous le patronyme Sven T. afin de préserver son anonymat – a entre 40 et 50 ans. Avant son entrée au Bundestag, sa carrière politique se résumait à la détention d'un mandat de conseiller municipal puis d'un autre au sein du parlement régional. Il n'a jamais occupé de fonction au sein de l'appareil partisan national (seulement au niveau local) mais siège au sein d'une commission parlementaire importante – la commission des finances - grâce au soutien de la CDU de son Land et à son profil professionnel (il a travaillé dans un secteur valorisé au sein de la commission). Il a été élu par le scrutin proportionnel plurinominal de liste (par la deuxième voix), ce qui explique également que sa légitimité politique soit moins valorisée auprès des autres parlementaires que celle des nouveaux députés élus au scrutin uninominal majoritaire à un tour. Il s'agit d'un député occupant une position plutôt basse dans la hiérarchie de son groupe politique.

Cette section thématique ayant rappelé dans son appel à communication la nécessité d'investir les sommets de l'Etat par le biais d'une approche ethnographique, il me semble important de décrire les coulisses, les conditions d'obtention et de réalisation de ce protocole empirique, afin de pouvoir souligner par la suite les apports épistémologiques d'une telle approche. Il me faut

⁴ Marc Abélès, *Un ethnologue à l'Assemblée*, Paris, Odile Jacob, 2001

⁵ Abélès, La vie quotidienne au Parlement européen, Paris, Hachette, 1992

⁶ Le fait d'être français a d'ailleurs joué un rôle non-négligeable dans le déroulement de l'enquête de terrain. Les députés allemands sont très régulièrement sollicités par des chercheurs allemands – principalement afin de remplir des questionnaires sur divers objets d'étude. Un député m'expliquait en recevoir jusqu'à cinq par semaine. Un autre me disait avoir accepté de me rencontrer car j'étais le seul à avoir demandé un entretien en face à face. La science politique allemande favorise dans son immense majorité des approches quantitatives. Les travaux qui peuvent s'apparenter à des formes d'ethnographies du Bundestag, sont le plus souvent l'œuvre de journalistes. Roger Willemsen a par exemple passé un an au sein du Bundestag, principalement à observer les débats parlementaires. Ces travaux présentent de nombreuses limites méthodologiques et théoriques mais permettent de mieux saisir le déroulement des débats au concret. Roger Willemsen, *Das Hohe Haus: Ein Jahr im Parlament*, Francfort, S. FISCHER, 2014

⁷ J'ai demandé à la fin de chaque entretien s'il était possible de suivre l'élu pendant une journée lors des réunions de la commission. Les manières d'esquiver ou de refuser la demande sont variées : « il n'y a rien de particulier à voir », « vous disposez des comptes-rendus et des diffusions sur le site de l'Assemblée Nationale », « je n'ai pas la place pour vous accueillir » (ce qui n'est pas entièrement faux, les bureaux des députés étant particulièrement exigus comparés à ceux de leurs homologues allemands), « mais vous voulez voir quoi en fait ? », ou tout simplement « je ne préfère pas ».

également préciser que ce protocole empirique, s'il adopte les traits de l'analyse ethnographique (présence continue sur le terrain, entretiens semi-directifs et informels, photographies et plans de lieux, observations semi-participantes, travail d'archive, recueil de matériaux, etc.) présente également une limite principale : la durée pendant laquelle s'est opéré ce travail. A mon sens, l'approche ethnographique implique un séjour prolongé au sein du groupe étudié afin de dépasser l'effet de surprise inhérent à la découverte d'un nouvel espace, ce qui permet de porter son regard sur les phénomènes moins visibles, sur les routines et les temps morts ou faibles de l'activité étudiée. Il serait très exagéré d'affirmer qu'en deux semaines de présence au Bundestag - cette institution complexe, impliquant des acteurs variés et surtout un « temps parlementaire » évolutif (les débats et l'activité politique n'y est pas la même en début de législature et à la fin, ou même en début de session ordinaire et à la fin de celle-ci) - je sois parvenu à saisir cette institution dans sa globalité. C'est pourquoi je préfère penser en termes de « parenthèse ethnographique » au sein d'un travail d'enquête mobilisant principalement des entrées méthodologiques ciblées (archives, compte-rendu de commission, entretiens semi-directifs, matériaux de seconde main tels que des blogs, articles de presse, interviews, etc.). Reste que cette observation a été particulièrement stimulante puisque d'une part elle a pris place en début de législature auprès d'un nouvel élu qui avait donc tout à découvrir, et que d'autre part rien ne m'a été caché puisque j'ai pu suivre le député durant tous ses rendez-vous, toutes ses réunions, lire son courrier, interroger ses collaborateurs, me déplacer librement dans le Bundestag, etc.

La possibilité de mettre en place ce protocole s'est présentée de manière spontanée et n'était à vrai dire pas prévue. J'avais rencontré cet élu lors de sa troisième semaine de présence au Bundestag. Disposant de peu de relais à Berlin et d'un emploi du temps relativement peu chargé, il avait rapidement accepté de me rencontrer pour un entretien d'une heure dans la cafétéria du Bundestag. Notre entrevue s'était bien déroulée, son inexpérience et sa découverte d'une nouvelle institution permettant de limiter les effets de domination inhérents aux entretiens réalisés avec les parlementaires plus expérimentés. L'obtention d'un passe-droit s'était joué au tout début puis à la fin de notre rendez-vous qui s'était transformé en discussion informelle sur différents sujets (l'université en France, la politique de F.Hollande, la vision de l'Allemagne des français). Un thème improbable avait fini par nous rapprocher : la destination de vacance du député. Afin de détendre l'atmosphère avant l'entretien, je questionne souvent mes interlocuteurs allemands sur leur éventuel attrait pour la France. Ils me répondent souvent qu'ils viennent en été sur les bords de la méditerranée. Cette fois-ci, le député m'avait expliqué qu'il passait souvent ses vacances près de Montpellier. Après lui avoir dit que j'étais moi-même originaire de cette ville, le député avait commencé à me raconter son amour du Languedoc, de l'arrière-pays, de la cuisine, des vins, etc. Je lui donnais donc quelques conseils pour sa prochaine visite avant de le relancer sur sa découverte du Bundestag et sur ma frustration de ne pas avoir pu assister aux réunions de la commission des finances. Surement mis en confiance, il me lançait alors : « mais si vous le souhaitez, vous pouvez venir me suivre pour une journée le mois prochain lors de la prochaine session ». Constatant à mon enthousiasme, il rajoutait : « ou même une semaine, ou deux si les semaines de session se suivent ». Je sautais alors sur l'occasion en lui demandant comment s'organiser pour deux semaines. « On vous intégrera en qualité de stagiaire à l'équipe. Prenez le numéro de mon collaborateur pour organiser ça ». Après avoir envoyé un SMS à ce dernier, je recevais deux semaines plus tard un mail de convocation au bureau du député, où un autre collaborateur m'expliquait que je devais apporter un document signé par l'élu au service des ressources humaines du Bundestag, ainsi qu'une pièce d'identité. Le lendemain, après quelques minutes d'attente, je signais un contrat de stagiaire d'une durée de quinze jours et recevait un badge me donnant accès à tous les bâtiments du Bundestag. J'intégrais le jour même l'équipe du député où un bureau m'avait été réservé.

Une fois l'accord du député obtenu, la procédure administrative me permettant légalement d'intégrer le Bundestag a donc été particulièrement peu contraignante. Mon contrat a pris la forme d'un « Schnupperpraktikum » (un stage de découverte). Ces stages de courte durée, non-rémunérés, ont vocation à permettre à des personnes de se familiariser avec une entreprise ou une institution et n'impliquent aucun horaire de présence, ni aucune tâche à accomplir. Autrement dit, ces stages peuvent être considérés comme des périodes d'observation, ce qui convenait parfaitement à mes besoins. Le premier jour, le chef de cabinet du député me présentait aux deux autres collaborateurs et aux deux secrétaires. Il m'expliquait le rôle de chacun(e), les horaires, les rendez-vous et me faisait signer une clause de confidentialité. Je lui expliquais que je souhaitais suivre le député lors de ses réunions (de groupe et de commission) et lors de ses rendez-vous privés, ce qui ne posa pas de problème.

Du fait de la temporalité de mon passage au Bundestag en début de session auprès d'un nouveau député, mon attention s'est principalement portée sur les mécanismes d'apprentissage du mandat de député et de commissaire des finances, sur le déroulement des réunions de groupe et de commission, sur les interactions entre élus et sur celles avec les représentants d'intérêts. Ces différentes questions seront abordées dans le cadre de cette communication afin d'illustrer les apports d'une approche ethnographique sur ces enjeux. Il s'agira donc de proposer, entre autre, une analyse comparée des apports empiriques des différentes méthodes mobilisées afin de comprendre dans quelle mesure la démarche ethnographique a permis de mieux appréhender le travail parlementaire en commission ?

I/ Mise en place et déroulement du protocole de recherche ethnographique

Ce travail ethnographique s'est déroulé durant deux semaines, du 10 au 21 mars 2014, de 8h30 à 20h la majeure partie du temps, parfois plus tard (2h du matin environ) lorsqu'avaient lieu des diners parlementaires⁸. Le calendrier parlementaire ne s'organise en effet pas de la même manière en France et en Allemagne. Le Bundestag ne siège pas toutes les semaines, mais deux fois par mois, souvent à la suite, du lundi au vendredi soir. Les deux autres semaines, les députés restent dans leur circonscription. Du fait de cette organisation, le député que j'ai pu suivre était présent toute la semaine à Berlin, même si l'essentiel de l'activité politique se déroule du lundi au mercredi. La majeure partie de mon observation a pris part dans les bureaux du député car Sven T., découvrant l'institution et ne disposant pas encore d'un réseau à Berlin, devait faire face à un certain isolement à la fois géographique⁹ et politique, comme le montre le plan du quartier du gouvernement de Berlin ci-dessous :

.

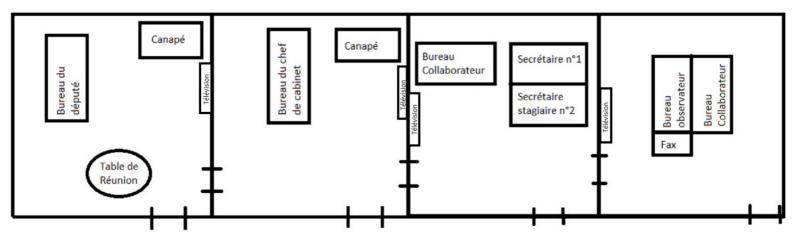
⁸ Les diners parlementaires sont des soirées organisées par des groupes d'intérêts, des syndicats, des associations ou d'autres types d'institutions auxquelles sont conviés les élus et/ou leurs proches collaborateurs. Ces soirées s'organisent autour d'un ou plusieurs discours de personnalités publiques, politiques et membres de l'institution afin de défendre la cause de l'institution, puis d'un repas ou d'un buffet où les élus sont mis en contact avec des représentants d'intérêts, des fonctionnaires des ministères et d'autres élus.



L'emplacement du bureau de Sven P. peut sembler anecdotique mais a permis, du fait de son éloignement du Reichstag, de multiplier les marches avec le député et de profiter de ces instants pour entamer des discussions informelles sur différents sujets, dans un cadre moins solennel ou studieux que le bureau ou le bâtiment principal du Bundestag. Le député fait en effet quotidiennement plusieurs aller-retour entre son bureau et le Reichstag, principalement pour assister aux réunions du groupe CDU/CSU (le lundi), aux réunions préparatoires des députés CDU/CSU de la commission des finances (le mardi matin), à la séance hebdomadaire de la commission (le mercredi matin), aux séances plénières (le mercredi, jeudi et vendredi) et à ses différents rendez-vous qui se déroulent souvent dans la cafétéria du Bundestag. En dehors de ces espaces où se déroule l'activité parlementaire à proprement parler, le bureau constitue donc un autre espace déterminant puisque c'est en son sein que s'organise et se prépare le travail politique de l'élu, que sont gérées les affaires de la circonscription pendant son absence, qu'ont lieu certains rendez-vous et que le député passe son temps lorsque son emploi du temps est moins chargé¹⁰.

¹⁰ Il peut être intéressant de comparer ces formes de flottement dans l'activité parlementaire de Sven T. avec l'organisation de l'agenda d'autres élus. Comme point de comparaison international on pourra se baser sur l'enquête très originale de Laurent Godmer et Guillaume Marrel. « Que font vraiment les professionnels de la politique ? L'agenda électronique et l'emploi du temps d'une élue régionale », in Alice Mazeaud (dir.), *Pratiques de la représentation politique*, Rennes, PUR, 2014

Les bureaux des députés allemands sont particulièrement spacieux, en particulier lorsque l'on compare ces locaux à ceux de leurs homologues français. Sven T. dispose en fait de quatre bureaux. Un premier pour lui, un second pour son principal collaborateur, un troisième faisant office d'accueil avec deux secrétaires (dont une stagiaire) et un collaborateur (en stage lui aussi) et un quatrième avec un collaborateur travaillant à ¾ de temps pour lui. C'est dans ce quatrième bureau que le député et son collaborateur principal m'ont installé. Pensant être mis à l'écart, j'ai rapidement été rassuré en voyant que la présence du fax à mon bureau obligeait d'une part le principal collaborateur à venir régulièrement me voir et d'autre part me permettait de consulter directement les sollicitations reçues par l'élu. Par ailleurs, les portes des quatre bureaux restaient systématiquement ouvertes, me permettant d'entendre les conversations et de me déplacer à ma guise. Le bureau est un espace d'échanges et de socialisation, en particulier entre les collaborateurs, le député restant principalement dans son bureau d'où il communique à son chef de cabinet les tâches que les autres collaborateurs doivent accomplir. Le directeur de cabinet est clairement celui qui circule le plus au sein de cet espace, venant faire part des demandes donc, mais profitant également de ces moments pour discuter de l'actualité avec les autres assistants ou partageant des anecdotes et des rumeurs circulant au sein du Bundestag. Le plan suivant illustre l'organisation spatiale des lieux :



De nombreuses discussions informelles ont donc pris place dans cet espace, jouant un rôle important dans l'évolution de mes rapports avec le député et ses assistants. Au départ distants, cordiaux et surement intrigués, mes enquêtés ont mis une semaine à s'habituer à ma présence continue. Pour autant, aucun rendez-vous ne m'a été caché et tous m'ont invité à poser toutes les questions que j'avais en tête (« même les plus simples »), ce dont je ne me suis pas privé. J'ai d'ailleurs souvent joué le rôle du naïf ou volontairement insisté sur le fait que certains codes ne m'apparaissaient pas évidents, afin que mes interlocuteurs m'expliquent plus en détail leurs pratiques. Par exemple, lorsqu'un représentant d'intérêt ne s'était pas présenté à un rendezvous, Sven T. et son collaborateur avaient refusé de l'appeler directement afin de savoir si l'entretien était annulé ou non. Préférant passer par la secrétaire du lobbyiste alors qu'ils disposaient du numéro personnel de ce dernier, je m'étais étonné ouvertement de ces précautions prises, tout en me doutant que l'élu préférait être celui qui était appelé que celui qui insistait pour rencontrer un lobbyiste. Le collaborateur principal de Sven P. dans un sourire me disait alors : « C'est quand même mieux de se présenter dans un rapport de force... ne pas trop montrer qu'on est trop dans l'attente », ce qui est logique, puisque que contrairement à ce que je pensais voir, ce sont souvent l'élu et son équipe qui engagent la prise de contact avec les représentants d'intérêts afin de profiter de leur expertise, ce qui implique donc de ne pas perdre la face et sembler trop insistant auprès des représentants d'intérêts.

Si ces deux semaines se sont déroulées dans un climat de transparence, c'est aussi dû en grande partie à mes propriétés puisque le fait d'être un jeune universitaire français a certainement joué en ma faveur quant à l'absence de retenue de mes interlocuteurs. N'étant pas perçu comme un danger (à l'inverse d'un journaliste par exemple), originaire d'un autre pays, ayant assuré l'anonymat, mes interlocuteurs n'ont jamais semblé craindre quelle utilisation pouvait être faite de leur propos¹¹. Mes deux semaines de présence sur le terrain se sont donc caractérisées par une intégration progressive au sein de l'équipe parlementaire, objectivable aux repas et apéritifs partagés avec les équipes de l'élu, jusqu'à finir par participer, à la demande du député, à certaines activités.

Le jour où j'ai rédigé une note pour l'élu

Lors de la deuxième semaine, Sven T. et son principal collaborateur reviennent d'un rendezvous avec une représentante de la Commerzbank alors que j'effectue un entretien que je n'avais pas pu décaler avec un collaborateur de groupe. Les deux hommes viennent immédiatement me voir et me demandent : « Monsieur Baloge, nous voulions vous demander s'il était possible de nous faire une petite note sur les effets de la taxe sur les transactions financières en France¹². On voudrait se faire un avis concret parce qu'elle [la représentante] semble dire que ses effets sont non-négligeables ». Je termine mon entretien et me retrouve donc à chercher le texte de loi, des articles de presse, et des rapports afin de proposer une analyse sur les effets de la loi (qui s'avèrent minimes, à la fois en terme de recettes et d'impact sur le volume de transactions effectuées). Deux heures, plus tard, je me retrouve face aux deux hommes à faire un exposé basé sur mes recherches. A la fin de mon intervention, le député conclut en disant : « bon... en l'état ça n'a pas l'air si terrible que ça donc », avant de me remercier.

Extrait du journal de terrain 17/03/14

Dernier élément, j'ai pu collecter de nombreux documents comme des lettres, des agendas, de la documentation, des argumentaires, etc. Au fil des jours, les collaborateurs venaient de plus en plus régulièrement me voir pour me donner les retranscriptions de réunions ou m'informer de la tenue de débat en séance plénière susceptibles de m'intéresser. Ces deux semaines d'observation m'ont donc permis de recueillir de nombreux matériaux mais également de mesurer les apports d'une approche ethnographique dans le cadre d'une enquête basée jusque-là principalement sur des entretiens semi-directifs et des documents d'archive.

II/Les apports comparés de l'approche ethnographique

Comme le souligne Sylvain Laurens, « les difficultés soulevées par la conduite d'entretiens auprès des « dirigeants », constituent toujours un angle mort des manuels et des articles de méthode »¹³, malgré quelques exceptions notables¹⁴. Laurens propose ainsi de limiter les effets

_

¹¹ La remarque tient également pour mes entretiens réalisés auprès de députés français, qui refusent systématiquement l'anonymat et me font par de témoignages qu'ils ne pourraient à l'évidence pas formuler dans la presse, sous peine de sanctions partisanes et électorales.

¹² Au moment de mon observation, le sujet, tout comme la question de l'union bancaire, sont au cœur des préoccupations du député et de la commission des finances.

¹³ Sylvain Laurens, «"Pourquoi" et "comment" poser les questions qui fâchent ? » », Genèses, 2007, 69, p. 112-127

¹⁴ On citera le texte classique d'Hélène Chamboredon, et al. 1994. « S'imposer aux imposants : à propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses*,

de domination inhérents à ce type d'interactions de s'appuyer sur deux outils, les archives comme « registre de vérité » et l'utilisation de l'argument statistique comme moyen de recueillir des informations a priori très simples mais fondamentales (date et lieu de naissance, profession des parents, études, etc.). Ces deux propositions sont en effet stimulantes dans le cadre d'entretiens réalisés avec des dominants, mais peuvent à mon sens être complétées par d'autres outils méthodologiques. Comme le souligne Alexis Spire au sujet du travail bureaucratique, « toute la difficulté est d'imaginer un protocole d'enquête qui puisse restituer cette logique spécifique par laquelle sont mises en œuvre les dispositions du sens pratique, sans que les agents en aient toujours conscience » ¹⁵. L'approche ethnographique apparait dès lors comme un moyen particulièrement efficace de dépasser le cadre parfois purement informatif qui peut ressortir de certains entretiens réalisés avec des dirigeants peu loquaces ou suspicieux.

Les entretiens avec des élus présentent en effet trois difficultés qui ne sont cependant pas systématiquement insurmontables. D'abord, elles peuvent avoir pour effet de créer des mécanismes classiques de domination sociale et symbolique. Cela m'est par exemple arrivé lorsque j'ai pu interviewer Philippe Marini, alors président de la commission des finances du Sénat, qui m'avait accueilli dans un immense bureau à la décoration quelque peu pompeuse en présence du directeur de son service administratif. Ce type de mécanismes m'a semblé moins prégnant lors de mes entretiens en Allemagne car les élus que je rencontrais m'apparaissaient moins comme des figures d'autorité auxquelles j'avais été confronté médiatiquement depuis des années. Deuxième difficulté, les entretiens avec des élus se caractérisent souvent par une plus grande difficulté à maitriser le cadre de l'entretien, son rythme, sa durée et son orientation. Au début de mon enquête, en France et en Allemagne, je me suis parfois trouvé dans une situation inconfortable où mon enquêté répondait à ma première question en plus de 25 minutes sur un entretien négocié pour durer entre 45 et 60 minutes. N'osant pas interrompre mes interlocuteurs, je me trouvais alors contraint de leur poser les questions les plus importantes de mon guide d'entretien, sans avoir pu les introduire comme je l'avais préparé. Cette difficulté s'est peu à peu effacée en utilisant une technique simple mais souvent efficace : interrompre mon interlocuteur en commençant mes phrases par « justement ! Sur ce point... », même si le lien entre l'argumentaire de l'élu et ma question suivante n'était pas évident. Troisième difficulté, et peut-être la plus importante du fait de son influence sur les résultats de l'enquête de terrain, la faculté des élus à maitriser leur parole, du fait même de leur fonction et de leur expérience. Les entretiens avec des députés présentent en effet pour particularité de placer le chercheur dans une situation où son interlocuteur (par ailleurs souvent rompus aux entretiens sociologiques¹⁶) parvient souvent à ne partager que ce qu'il souhaitait dire avant même le début de l'entretien¹⁷.

Ces difficultés peuvent cependant être limitées par plusieurs mécanismes et/ou approches méthodologiques. Premièrement, les députés semblent ne pas craindre l'utilisation qui peut être faite de leurs propos, comme le montre le nombre important d'attaques ad hominem lors de mes

n° 16 : 114-132 mais également, dans une approche différente Samy Cohen, *L'art d'interviewer les dirigeants*, Paris, Puf, 1999.

¹⁵ Alexis Spire, « Histoire et ethnographie d'un sens pratique : le travail bureaucratique des agents du contrôle de l'immigration », in Anne-Marie Arborio et al. *Observer le travail. Histoire, ethnographie, approche combinées,* Paris, La découverte, 2008, p.61

¹⁶ C'est par exemple moins le cas des administrateurs du parlement que j'ai rencontré dans le cadre de mes travaux. Si ceux-ci disposent également d'un certain savoir-faire pour ne pas dire plus que ce qu'ils sont autorisés à dire, leur manque d'expérience les conduits à un moindre contrôle de leur parole et de l'entretien.

¹⁷ De nombreux élus demandent par ailleurs un guide d'entretien préalable « afin de préparer l'entretien ». Je refuse alors toujours de partager le guide en expliquant que ces entretiens n'ont d'intérêt que s'ils sont spontanés. Dans les cas où je sens que ce refus entrainerait une tension entre l'enquêté et moi-même, je communique alors une partie du guide en communicant uniquement les questions les plus descriptives ou informatives.

entretiens (en particulier sur la « folie » des opposants, y compris au sein de son propre camp) ou encore les ruptures avec la ligne officielle du parti en Allemagne lorsque les députés de gauche m'expliquaient, en pleine période de campagne, ne pas être en faveur de certaines mesures fiscales décidées par leur organisation, quand bien même leur site ou leurs discours reflétaient l'inverse. Reste que cette libération de la parole en entretien n'est pas systématique et dépend, entre autres, des dispositions sociales et contextuelles de l'enquêté (un député sortant d'une réunion houleuse n'aura pas le même état d'esprit en entretien que celui qui vient de se voir attribuer la rédaction d'un rapport) et de la capacité du chercheur à jouer un rôle basé sur l'empathie, la naïveté, l'intérêt, la surprise, la curiosité, la compétence technique, la fermeté, etc

Deuxièmement, les difficultés inhérentes aux entretiens réalisés avec des élus peuvent être limitées en mettant en place une recherche ethnographique au contact des élus. Les deux méthodes se complètent alors. L'ethnographie permet d'atténuer, après quelques temps, la distance sociale entre l'enquêté et le chercheur, d'établir un rapport de confiance. En d'autres termes, elle permet de rompre - dans une certaine mesure – avec l'exceptionnalité de la situation d'entretien, avec la solennité de ce moment où un individu qui ne connait pas son interlocuteur, ne lui a jamais parlé et ne lui reparlera surement plus jamais, est supposé lui confier des éléments relevant de l'intime sans savoir exactement ce que l'autre en fera. La présence prolongée sur le terrain a pour effet de rapprocher l'enquêteur et l'enquêté, permettant ainsi de limiter les formes de retenue qui peuvent se développer en entretien. Les confidences, réflexions spontanées, sautes d'humeur, hésitations deviennent alors plus fréquentes. Recueillir ce type de propos implique de parvenir à établir une relation de confiance. Durant mon enquête je me suis donc souvent demandé dans quelle mesure j'étais parvenu à limiter les effets de rôle (le chercheur contre ses enquêtés) qui pouvaient créer une distance entre eux et moi. C'est finalement lors dernier jour de ma présence au bureau que j'ai pu constater que mes interlocuteurs ne me voyaient plus seulement comme un intrus fouinant et cherchant à comprendre le fonctionnement au concret du Bundestag.

Des adieux émouvants (et non prévus)

Pour mon dernier jour, j'entre dans le bureau avec des crêpes au sucre et au chocolat préparées la veille (j'étais arrivé lors de mon premier jour avec une bouteille de vin, un Saint-Chinian acheté aux Galeries Lafayette de Berlin). Mon initiative est saluée par toute l'équipe, y compris par le député. « Là c'est sûr, nous vous regretterons ! » lance t'il. Une fois les crêpes avalées, l'élu demande à son collaborateur : « où est le petit cadeau ? ». Ce dernier va chercher dans son bureau deux petits paquets. Le premier contient un livre sur l'histoire du Bundestag, le second un cube en verre au sein duquel est gravée une représentation du Reichstag. « Revenez quand vous voulez si vous repassez à Berlin, vous faites partie de l'équipe maintenant » me dit l'élu dans un sourire. Sans réellement le vouloir, je me suis en effet rapproché de ceux qui n'étaient que des enquêtés il y a seulement deux semaines. Euxmêmes semblent ne plus me voir seulement comme un universitaire, mais également comme un membre atypique du bureau. A vrai dire, je suis moi-même étonné de ce rapprochement qui a certainement eu des effets sur les résultats de l'enquête et qu'il faudra que j'approfondisse.

Extrait du journal de terrain, 21 mars 2014.

Ces effets s'observent directement durant les discussions informelles réalisées tout au long de mon séjour au Bundestag. Ces très courts entretiens (qui ne duraient parfois pas plus de 5 minutes) représentent certainement une des plus-values les plus importantes de mon travail d'enquête ethnographique. Mis en confiance, donc surtout durant la deuxième semaine, je

profitais des moments où mes interlocuteurs étaient les moins disposés à préparer leurs réponses à mes questions. Un moment m'a vite semblé extrêmement propice à la discussion informelle : les trajets à pied entre le bureau de l'élu et le Reichstag. Durant ces six minutes, je questionnais le député ou son collaborateur sur des questions précises et a priori insignifiantes mais importantes dans le cadre de ma recherche, telles que :

- Pourquoi rencontrer ce représentant d'intérêt ?
- C'est lui qui vous a contacté?
- Comment choisissez-vous qui vous rencontrez ?
- Lors de la dernière réunion, j'ai remarqué que vous n'aviez pas posé de question... pourquoi ?
- Quelle image avez-vous de vos homologues ?
- Le travail en commission ressemble-t-il à ce que vous attendiez ?

Les réponses étaient généralement très spontanées, l'absence de dictaphone ou de prise de note durant ces courts échanges donnant l'impression d'une discussion relativement détachée de ma recherche en cours. D'un strict point de vue méthodologique, la spontanéité des échanges permet donc d'éviter les effets de retenue, en déconnectant l'échange en train de se faire du cadre solennel de l'entretien. Tous les chercheurs en sciences sociales ont expérimenté ces situations où l'enquêté, une fois la dernière question posée et le dictaphone éteint, commence à faire part d'informations plus pertinentes encore que celles qu'il partageait quelques minutes auparavant. La situation d'entretien est en effet une parenthèse durant laquelle les enquêtés sont interrogés sur leurs pratiques, leurs représentations du monde, leurs trajectoires personnelles. Il s'agit alors pour eux de ne pas perdre la face et de tenir leur rôle (de député, de collaborateur, d'administrateur) durant toute la durée de ce qui peut parfois être interprété comme un interrogatoire. Tout l'art de l'entretien réside alors dans la capacité du chercheur à limiter ces effets pour engager ce qui s'apparentera plus à une discussion qu'à un entretien sociologique. Dans le cadre d'une approche ethnographique les opportunités de briser le cadre classique de l'entretien sont nombreuses. Dans l'exemple suivant, je profite d'une discussion entre le député et son collaborateur pour les interroger sur l'importance ou non des enjeux locaux lorsqu'ils sont à Berlin. En plus d'obtenir une information sur la répartition des priorités entre capitale et circonscription, le député me fait également part de son sentiment à l'égard de son intégration au sein du Bundestag.

Le mal du pays

Sven T., son principal collaborateur et moi-même marchons vers le Reichstag. Au moment de traverser la grande avenue d'Unter Den Linden, les deux hommes, commencent à parler du site internet du député. « Il faudrait mettre les photos de la réunion des nouveaux parlementaires, surtout celle avec Merkel » dit l'élu. « D'accord, ça sera fait ». « Et je vais donc surement partir vendredi après-midi pour [sa ville d'origine], il faut que je participe à un vote ». « D'accord ». Je profite alors de l'occasion pour poser aux deux hommes la question suivante : « Quelle place représente la gestion des affaires locales quand vous êtes à Berlin en fait ? ». En continuant à marcher, le collaborateur me répond qu'il consacre 80% de son temps aux affaires de Berlin et 20% à la circonscription. Le député confirme la réponse avant d'ajouter : « pour le moment je me sens mieux en circonscription qu'à Berlin, donc c'est aussi pour ça que je ne veux pas me couper de la base et que je continue à traiter les affaires depuis Berlin ». Je le relance : « vous vous sentez mieux à [sa ville] qu'à Berlin ?». « Ho... C'est excitant ici, je découvre beaucoup de choses, mais bon... J'ai assez peu de contacts avec mes collègues pour l'instant, j'apprends, ce n'est pas évident... ».

Cette dernière phrase confirme l'impression que j'avais en observant Sven T. Il n'a pas encore trouvé sa place dans la capitale.

Extrait du journal de terrain 14 mars 2014

La spontanéité des échanges informels permet également de compléter des points abordés en entretien et qui n'avaient pas pu être approfondis. Par ailleurs, l'immersion prolongée au sein du bureau d'un élu m'a conduit à mieux comprendre le fonctionnement au concret d'une équipe parlementaire, des réunions de commission et plus généralement des codes et des règles implicites (par exemple sur les façons de prendre la parole en réunion) ou explicites (sur les demandes d'autorisation pour assister aux séances plénières par exemple) du Bundestag.

L'approche ethnographique m'a également permis d'accéder à des espaces a priori inaccessibles. C'est le cas de la réunion de groupe des commissaires des finances et de la réunion hebdomadaire de la commission. Les premières sont systématiquement interdites au public et à la presse, les secondes ne sont ouvertes aux médias que lors de certains débats. Ma présence lors de ces réunions n'a d'ailleurs pas été communiquée par Sven T. à ses collègues, ce qui contrevenait aux règles tacites de l'institution.

Le chercheur dans la bergerie

Sven T., son collaborateur et moi-même nous rendons à la réunion hebdomadaire de la commission des finances. Le député prend place. Le collaborateur et moi-même montons à l'étage d'où nous profitons d'une vue surplombante sur les élus. La réunion est sur le point de commencer. Avant d'ouvrir la séance du jour, la présidente SPD prend la parole pour demander à ses collègues s'ils ne voient pas d'inconvénient au fait qu'une doctorante « qui travaille sur les questions européennes » suive les débats du jour. Un rapide vote est organisé. Personne ne se prononce contre la présence de ma collègue (que je n'arrive pas à identifier dans la salle). Le collaborateur et moi-même nous regardons avec un sourire. « Et pour moi, on ne demande rien ? » lui dis-je. « Toi tu es un collaborateur. Regarde ton badge », me répond-il à voix basse en souriant. Mon total anonymat m'a surement permis d'assister à la réunion de groupe de la veille.

Extrait du journal de terrain 19 mars 2014

Ces observations, surtout lors des réunions préparatoires de groupe, ont été extrêmement stimulantes en termes de matériaux empiriques recueillis puisque les phénomènes qui s'y produisent ne sont pas censés être diffusés et permettent donc un relâchement de la parole politique. Je reviendrai sur l'objet de ces réunions ultérieurement. En complément des discussions informelles, l'observation constitue donc l'autre apport principal de mon protocole ethnographique. Si les entretiens (formels et informels) permettent de recueillir des matériaux précieux (mise en récit, représentation du monde, analyse, discours) l'observation permet de restituer avec une plus grande fidélité les pratiques, les interactions, les évènements exceptionnels et/ou routiniers. C'est en particulier par l'observation que j'ai pu observer en détail comment se préparaient les réunions, la rédaction de notes, le choix des rendez-vous, les manières de prendre la parole en commission, les prises de décisions entre l'élu et son collaborateur, etc. Par ailleurs, l'observation permet de confronter les propos émis en entretien avec la réalité des pratiques, comme le montre l'exemple suivant :

Moments de solitude

Nous nous dirigeons vers le bâtiment où se déroulent les réunions de la commission des finances. Le député marche devant nous. Nous arrivons cinq minutes avant le début de la séance. Une vingtaine de députés sont déjà là (sur les 37 que compte la commission) mais Sven T. reste seul, se contentant de saluer de la tête ou par une poignée de main ceux qui passent à côté de lui (mais qui ne s'arrêtent pas). Observant la scène à quelques mètres de distance, le député me fait soudain de la peine. Heureusement la réunion commence et nous rentrons tous dans la salle voisine. [...] La réunion se termine deux heures plus tard. Je sors de la salle à l'étage supérieur pour retrouver l'élu. En haut des escaliers, j'observe Sven T. qui semble attendre son assistant au milieu du hall. L'élu sort alors son téléphone, surement pour donner une impression d'affairement. Après plusieurs minutes qui me semblent interminables, je me décide à le rejoindre en même temps qu'apparait son collaborateur. Nous retournons au bureau.

En repensant à Sven T. attendant seul dans l'immense hall du Paul-Löbe Haus, je ne peux m'empêcher de faire le lien avec la fin de notre entretien lorsqu'il m'avait raconté qu'une députée de la commission lui avait dit que les parlementaires élus par le biais du scrutin de liste « n'étaient pas des députés à part entière ». J'avais senti que la remarque l'avait blessé. [...]

Plus tard dans la journée, alors que nous retournons vers le Reichstag, j'interroge le député sur son intégration au sein de la commission. Dans un soupir il m'explique que « ce n'est pas forcément facile. Il faut faire ses preuves j'imagine ». Avant de rajouter « on a un peu le sentiment d'être le nouvel élève dans une classe où tous sont déjà amis »

Extrait du journal de terrain 12 mars 2014

L'extrait précédent montre que sur ce point, les propos restitués en entretien se produisent effectivement dans la pratique. L'inverse est parfois vrai (sur les rapports avec les groupes d'intérêts par exemple). Dans le cadre d'un protocole ethnographique, les occasions de confronter les discours aux pratiques sont nombreuses et représentent indéniablement un apport fondamental en matière d'accumulation et de validation des matériaux empiriques. Par ailleurs, l'extrait précédent montre également l'intérêt existant à croiser les approches. L'analyse comparée des apports des différentes méthodes montre que c'est en combinant observations, entretiens semi-directifs et discussions informelles que l'enquête gagne en « solidité empirique ». Il ne s'agit donc pas d'opposer les approches mais bien de les mobiliser conjointement. Quant à l'approche ethnographique seule, et au regard de ce qu'elle m'a apporté en seulement deux semaines de présence sur le terrain, elle me semble en effet représenter un impératif méthodologique à appliquer lorsque l'opportunité se présente. Plus encore que les matériaux qu'elle permet de recueillir, l'ethnographie permet de se familiariser au terrain, d'être soi-même saisi par l'institution, d'expérimenter de manière plus ou moins intense ce que les enquêtés vivent au quotidien, d'observer sans intermédiaire les pratiques et de confronter les discours aux actes.

III/ Saisir le travail en commission et l'apprentissage du mandat par l'ethnographie

L'approche ethnographique a directement permis de collecter des matériaux empiriques sur au moins quatre mécanismes que je vais présenter de manière concise. Mis boutà bout ces quatre phénomènes permettent de mieux comprendre l'organisation de l'activité politique au Bundestag et les mécanismes d'assimilation de l'habitus parlementaire. L'ethnographie a d'abord permis de mieux saisir **le travail parlementaire au quotidien**. Cette problématique

est directement liée à la question de l'agenda politique. L'observation permet d'établir de façon précise l'organisation temporelle du travail parlementaire en notant chaque évènement (im)prévu, mais également ce que l'on peut désigner comme le « rythme parlementaire ». Sur ce point, les semaines de sessions sont clairement divisées en deux temps. Le mardi et le mercredi - jours des principales réunions prenant place au Bundestag - constituent les temps forts de la semaine. A l'inverse, le jeudi et surtout le vendredi, le téléphone ne sonne qu'une dizaine de fois dans la journée, et quasiment toujours pour des affaires locales. Les collaborateurs semblent parfois s'ennuyer, le député part assister à la séance plénière durant toute la journée et le temps passe très lentement dans le bureau qui est souvent silencieux. La situation diffère clairement des élus français cumulants décrits par Rémi Lefebvre pour qui l'exercice du mandat politique s'apparente « à une activité permanente, sans répit, [à] un rythme de vie d'une grande intensité, une course perpétuelle et compulsive contre l'horloge »¹⁸. La succession de « dossiers, de rendez, de soucis, de requêtes, de courriers, de repas, de déplacement »¹⁹ existe également mais à un rythme beaucoup plus lent, sans que se dégage un quelconque sentiment d'urgence chez le député ou son entourage²⁰. Le travail au concret de l'élu est également un travail co-construit²¹. Le député et son principal collaborateur forment un binôme en contact permanent, y compris quand l'élu siège au Reichstag. Les deux hommes échangent « environ 20 sms par jour » lorsqu'ils sont à Berlin, beaucoup plus quand l'élu est en circonscription. Tous les jours, après avoir trié la trentaine de lettres et de fax reçus, le chef de bureau prépare une pochette où il glisse une dizaine de demandes d'entretiens ou de sollicitations pour des diners et des conférences. Le député n'a alors plus qu'à choisir les rendez-vous auxquels il souhaite se rendre. C'est également son collaborateur qui prépare les dossiers, répond aux lettres, sollicite les administrateurs et les représentants d'intérêts. Dans le cas de Sven T. qui est un jeune député découvrant une nouvelle institution, cette assistance est indispensable. Le recrutement de ce premier collaborateur est particulièrement stratégique et son profil a été sélectionné avec soin. L'élu a fait le choix de recruter quelqu'un venant du même Land que lui afin que son collaborateur ait également une connaissance de sa circonscription d'origine. Conscient que la commission des finances impliquait un travail juridique important, le député a également décidé d'engager un collaborateur ayant suivi une formation en droit. Surtout, il a activement recherché un collaborateur disposant déjà d'une expérience au sein du Bundestag, afin de ne pas se retrouver avec un collaborateur à former alors que lui-même devait également découvrir les subtilités de l'institution. Le principal collaborateur de Sven T. avait donc travaillé quatre ans auprès d'un autre élu CDU. Il a ainsi pu guider le député lors des premières semaines, qu'il s'agisse de conseils pratiques et a priori anodins (chemin le plus court vers le Reichstag, meilleurs restaurants dans le quartier, etc.) ou plus politiques (procédures, contacts au sein de l'administration du Bundestag, relations avec la presse, etc.). L'extrait d'entretien avec le chef de bureau montre comment ce dernier a pu

¹⁸ Lefebvre (R.), « Les élus comme entrepreneurs de temps. Les agendas des cumulants », *in* Demazière (D.) et Le Lidec (P.), *Les mondes du travail politique. Les élus et leurs entourages*, Rennes, PUR, 2014, p.55-56.

¹⁹ *Ibid*. Du même auteur, « le temps de la représentation. La fabrique de l'agenda des élus cumulants », in Alice Mazeaud (dir.), *Pratiques de la représentation politique*, Rennes, PUR, 2014

²⁰ Cette situation a directement à voir avec le fait que Sven T. est un nouveau député qui ne dispose pas encore d'un réseau solide à Berlin.

²¹ Sur l'influence ou le rôle des entourages politiques et en particulier des collaborateurs on se réfèrera à : Sandrine Nicourd, « Découvrir un mandat. Socialisation et épreuves des élus régionaux », in Didier Demazière et Patrick Le Lidec, *Les mondes du travail politique. Les élus et leurs entourages*, PUR, Rennes, 2014, p.152 et Stéphane Cadiou, « Réussir en politique, les voies de la reconnaissance pour les collaborateurs d'élus », in Guillaume Courty, *Le travail de collaboration avec les élus*, Paris, Michel Houdiard Editeur, 2005. Au sein du parlement européen : Sébastien Michon, *Les équipes parlementaires des eurodéputés. Entreprises politiques et rites d'institution*, Larcier-Promoculture, 2014

transmettre à son député différents savoirs et souligne également qu'il est pleinement conscient de son rôle d'aiguilleur :

« Moi je connaissais un peu la maison avant qu'on commence ce mandat quand même. C'est pourquoi je me vois un peu comme un éclaireur, celui qui va dire « attention, si on s'engage là-dedans il faut d'abord en parler avec untel » vous voyez ? Parce que c'est un peu critique ces moments-là [il parle des premières semaines], il faut éviter les grosses erreurs, ne pas prendre la parole pour dire n'importe en fait. Sven sait tout ça évidemment mais je pense que ça l'aide de pouvoir en parler avec moi avant de se lancer dans... Par exemple vous avez dû le voir... il y a des fois où Sven ne sait pas à qui il doit s'adresser pour avoir un renseignement sur le dossier qu'on lui a confié. Bon et bien moi soit je sais et je lui dis immédiatement, soit je fais une recherche rapide – c'est toujours les mêmes finalement – et je lui dis après ».

L'observation des rapports entre les deux hommes conforte l'impression que le député se repose énormément sur son assistant, à la fois dans son travail au quotidien mais également dans l'élaboration de ses décisions. Régulièrement, Sven T. donne l'impression de vouloir être conforté dans ses choix, comme lorsqu'il demande « tu penses qu'on a bien fait d'accepter ce rendez-vous ?» et que son collaborateur acquiesce. L'ethnographie a donc permis saisir en quoi le travail parlementaire au quotidien, dans le cas d'un nouvel élu, était une activité collective et coproduite, basée, dans le cas de ce nouvel élu, sur une cadence de travail à la fois moins dense et plus fluctuante que je ne le pensais avant la mise en place de mon protocole d'enquête au Bundestag.

Cette situation s'explique en grande partie par les propriétés sociales et politiques de Sven P. En étant intégré à l'équipe d'un nouveau député, j'ai finalement recueilli autant de matériaux sur les processus d'apprentissage du métier parlementaire que sur le travail en commission. Cet apprentissage s'opère par l'intervention de plusieurs types d'acteurs. Le parti représente le premier instigateur de règles. Afin d'intégrer ses nouveaux élus, la CDU/CSU organise différents évènements en début de législature afin de renforcer la cohésion entre ces députés et leur faire part de conseils pratiques afin de mieux gérer cette période de découverte. La principale manifestation de début de mandat est un diner, appelé « la soirée des nouveaux parlementaires », auquel sont conviés tous les nouveaux élus, ainsi que les cadres du parti. Comme l'explique Sven T., cette soirée permet surtout de rencontrer ses nouveaux collègues, mais représente également l'occasion pour le parti de souligner la dimension symbolique et les responsabilités qui pèsent sur ces nouveaux entrants :

« C'est pratique, on ne se connait pas, ou de loin, donc là pendant une soirée on peut échanger, on apprend à se connaitre. On va créer de premières affinités, parce qu'on a un peu plus le temps de parler, en dehors du travail si vous voulez, c'est bien pour la suite je pense. [...] Il y a la chancelière, c'est assez fort, on prend conscience de ce qui nous attends. [...] Et nos dirigeants sont là, ils nous rappellent que c'est un honneur pour nous de siéger ici, qu'il faut en avoir conscience, s'inscrire dans cette histoire. C'est à la fois détendu et solennel ». (Extrait du journal de terrain, 12 mars 2014)

Ces soirées, et les diners qui les accompagnent, permettent aux nouveaux élus d'échanger leurs sentiments sur ces premières semaines, mais également des conseils et des contacts. Ces conseils peuvent être totalement anodins (« toi tu manges à la cantine du Reichstag ou dehors ? ») ou plus politiques (« tu es allé voir qui pour le dossier sur la réforme bancaire » ?). C'est enfin l'occasion d'entrer le plus directement dans le rôle, puisqu'à cette occasion chaque nouveau député prend une photo avec la Chancelière qu'il pourra mettre fièrement en première

page de son site internet. Ces mécanismes d'apprentissage s'opèrent également par le biais d'interactions avec les membres de l'institution.

C'est surtout au contact des députés plus expérimentés qui transmettent les codes et les spécificités de l'institution que s'opère l'apprentissage du métier parlementaire. Les anciens députés jouissent en effet d'un capital politique et symbolique qui s'impose aux nouveaux. Pour Sven T. le problème réside cependant dans le fait que les contacts sont assez rares avec les membres les plus expérimentés de sa commission car il n'ose tout simplement pas leur adresser la parole²². Assez logiquement, lors des réunions de groupe ou de sa commission il parle principalement avec les autres nouveaux élus. En deux semaines d'observation je ne le verrais échanger des mots que trois fois avec des députés influents de la commission. Du fait de cet isolement, les contacts directs avec ces élus jouent un rôle moins important que les mécanismes d'observation et de mimétisme. C'est une forme d'apprentissage à distance, qui n'implique pas forcément d'échange direct entre acteurs mais qui se focalise plus sur l'image que renvoient les pairs. Sven T. et son collaborateur discutent en effet très souvent, durant leurs trajets entre le bureau et le Reichstag, des autres députés et des observations qu'ils ont faites sur leur comportement et leurs pratiques, comme le montre la discussion suivante :

- Collaborateur : Vous avez hésité à poser la question sur le dossier à Tillmann (la présidente du groupe CDU/CSU de la commission) à la fin, non ?
- Sven T.: Oui parce que je ne savais pas si c'était le bon moment. J'ai regardé Stefan P. (un membre influent de la commission) pour voir s'il allait prendre la parole pour enchainer après mais il n'a rien dit. Plus personne en fait, hein ?
- Collaborateur : Oui c'est vrai.
- Sven T. : En fait je pense qu'il faut que j'intervienne au début si j'ai des questions. Je le ferai la semaine prochaine.

Ne rien dire plutôt que rompre le fonctionnement tacite du groupe politique. On comprendra dès lors qu'il est particulièrement important pour tous les élus de ne jamais perdre la face : pour les anciens il s'agit de montrer qu'ils servent de références, de garants des règles de l'institution, pour les nouveaux, il convient de démontrer, y compris par le silence ou quelques gestes, que l'on a compris le fonctionnement des rites d'institution. Ces rites prennent la forme de passages obligatoires très encadrés, à l'image de la première prise de parole en séance plénière. C'est une épreuve à la fois attendue et redoutée par les élus. Comme le soulignent Delphine Dulong et Frédérique Matonti, au sujet des conseillers régionaux d'Île-de-France, « la prise de parole en public constitue pour tous les nouveaux entrants une véritable épreuve »²³. C'est également le cas au Bundestag. Le premier discours obéit à des coutumes et des pratiques systématiquement réaffirmées lorsqu'un nouvel élu s'exprime pour la première fois face à ses collègues. Comparativement aux députés plus expérimentés, les nouveaux élus sont plus souvent applaudis, toutes les quarante secondes environ lors de mes observations. On peut supposer que ces applaudissements ont pour but de rassurer des élus qui bafouillent régulièrement et butent sur certains mots, signe de leur fébrilité face à cette épreuve orale obligatoire. Surtout, lorsque le nouveau député a terminé son discours, le président de séance le félicite en disant systématiquement « toutes mes félicitation cher collègue pour votre premier

-

²² Après cinq semaines à Berlin, il n'a par exemple toujours pas parlé au troisième député le plus reconnu dans la hiérarchie symbolique de la commission des finances (alors qu'ils ne sont que dix-huit membres CDU/CSU). Un jour alors que nous marchons vers le Reichstag, il me dit en désignant un élu très connu de la commission : « lui, c'est Michael F., il est très riche il parait. – Vous le connaissez un peu ? – Non, non je ne lui ai pas parlé encore ». ²³ Delphine Dulong et Frédérique Matonti, « Comment devenir un(e) professionnel(le) de la politique ? » L'apprentissage des rôles au Conseil régional d'île-de-France, *Sociétés & Représentations*, 24, 2007, p.257.

discours ». Puis l'ensemble des parlementaires du groupe politique du député se lève, applaudit, quitte son siège, forme une ligne puis serre la main ou embrasse celui ou celle qui a passé l'épreuve avec succès. Le député se rassoit, visiblement soulagé, tout en continuant à recevoir les félicitations de ses voisins - par une tape dans le dos ou une accolade. Ce rituel montre bien comment certaines traditions partisanes ont pour but de faciliter l'intégration des nouveaux membres du groupe politique. Dans le cas de Sven T., il devra attendre plus de trente séances du Bundestag, soit neuf semaines de session (cinq mois après son élection), avant de pouvoir effectuer son premier discours. Enfin, l'institution parlementaire propose à tous les élus différentes activités visant à multiplier les espaces de socialisation : formations (en anglais dans le cas de Sven T.), clubs de sport, église, hobbys, etc. En ces lieux, le député rencontre des collègues – plus ou moins expérimentés – avec lesquels il peut échanger et poursuivre son intégration au sein du Bundestag.

Le dernier type d'acteurs à intervenir à la fois dans le travail au concret des élus et dans leur processus d'apprentissage du mandat parlementaire englobe les représentants d'intérêts. Généralement, l'activité de ces derniers est résumée – par les acteurs politiques mais également par la science politique²⁴ - à des pratiques de défense d'intérêts sectoriels. L'observation montre pourtant que ces acteurs interviennent également dans les processus d'apprentissage des élus en plus d'agir directement sur l'écriture de la loi. Contrairement à l'idée généralement admise selon laquelle les représentants d'intérêts sont ceux qui sollicitent les élus, l'observation a montré que c'est également l'inverse qui se produit. A de multiples reprises le député et son équipe ont engagé la prise de contact avec les groupes d'intérêts. Du fait des informations dont ils disposent, les représentants d'intérêts constituent une ressource stratégique extrêmement importante afin de pouvoir rapidement débuter le travail en commission. « Ils disposent de moyens colossaux, incomparables avec ce que l'on a ici », m'explique le chef de bureau. L'argumentaire de l'élu et de son entourage pour légitimer les rapports étroits entretenus avec ces acteurs repose sur l'idée suivante : Sven T. ne dispose d'aucun relais au sein des ministères, là où se décide et s'élabore réellement la loi, ce qui n'est pas le cas des groupes d'intérêts. La description de la première réunion à laquelle j'ai pu assister entre Sven T. et un lobbyiste illustre ce rapport de dépendance à l'égard des représentants d'intérêts :

Les représentants d'intérêts : « une relation de win-win »

Lors de mon troisième jour d'observation, je suis invité à assister au premier rendez-vous entre Sven T. et le représentant d'un groupe défendant les intérêts des entreprises familiales allemandes. La réunion a lieu dans la cafétéria du Reichstag, au même endroit où j'ai effectué mon premier entretien avec l'élu, quelques semaines plus tôt. Le chef de bureau est également présent. La réunion est informelle. A part moi, personne ne prend de notes. La réunion débute par un exposé du lobbyiste sur les difficultés rencontrées par les entreprises allemandes. Sven T, lui répond : « ces sujets me parlent. Je suis moi-même encore actif comme fiscaliste. Je sais ce que traversent les entreprises du Mittelstand ». Les deux hommes sont sur la même longueur d'onde, les premières minutes ont permis de souligner des accointances. Comme je m'y attendais c'est le représentant d'intérêt qui mène la discussion en monopolisant la parole les deux tiers du temps. Régulièrement il débute ses phrases par : « je ne sais pas si vous le savez mais il y a un projet de loi, une discussion, sur ce sujet ». A chaque fois le député et son collaborateur. reconnaissent, un peu désarçonnés, qu'ils n'en savaient rien. Au bout d'une

_

²⁴ Sabine Saurugger souligne que « dans son acception la plus large, la notion de groupe d'intérêt est définie en tant qu'entité cherchant à représenter les intérêts d'une section spécifique de la société dans l'espace public ». Sabine Saurugger, « Groupes d'intérêt », in Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot, Pauline Ravinet, *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2014.

dizaine de minute, l'échange suivant va définitivement sceller la future collaboration entre les deux hommes :

Sven T.: Ce que je dois encore apprendre c'est dans quelle mesure l'exécutif prend le dessus sur le législatif, parce qu'ici on est les derniers à être au courant. Donc si vous avez des infos sur ce qui se passe, ça m'intéresse.

- J'ai des infos, des réseaux donc vous pouvez me contacter.
- Parce qu'au Landtag, ça ne se passait pas comme ça. Ici on arrive en fin de processus et on nous donne deux semaines pour lire tout ça. [...] Dans les six premiers mois, j'ai besoin d'infos, de savoir à qui parler, de connaître les gens.

Sentant que le nouveau député est un peu perdu au sein du fonctionnement complexe du Bundestag, le représentant d'intérêt met alors en avant les multiples ressources dont il dispose : « Notre organisation est composée d'experts thématiques avec lesquels je peux vous mettre en contact. On peut aussi régler ces questions par mail ou téléphone. Je vais vous envoyer l'organigramme, des documents sur ces sujets. Si j'en envoie trop vous me dites ». A deux reprises il sort également des documents sur une loi en passe d'être débattue en commission et dont le député et son équipe ne disposent pas. « Je vais vous les envoyer», dit-il alors. Le député et son collaborateur semblent à la fois convaincus par leur interlocuteur et embarrassés de paraître aussi peu informés. A ma grande surprise, Sven T. n'hésite pas à exprimer ostensiblement un rapport de dépendance à l'égard des ressources dont dispose son interlocuteur. Il faut dire que l'organisation du représentant d'intérêt dispose de relais au sein du ministère des finances (et donc d'informations), institution avec laquelle Sven T. n'entretien aucun rapport.

L'entretien se termine au bout d'une heure. Les deux hommes semblent satisfaits de ce premier contact. L'élu conclut la discussion en disant : « l'important, c'est qu'on garde le contact qu'il y ait des inputs. La porte est ouverte. Ça doit être une situation de winwin ». Le représentant d'intérêt acquiesce et nous quitte pour un autre rendez-vous avec un autre député. Nous rentrons au bureau. Sur le chemin du retour Sven T. m'explique qu'il considère une telle collaboration de travail comme une « relation de travail » et comme un moyen « de comprendre en accéléré les subtilités politiques qui [lui] échappe en étant cantonné au Bundestag ».

Extrait du journal de terrain 13 mars 2014

Ces rapports avec les représentants d'intérêts vont parfois beaucoup plus loin. Lors de ma deuxième semaine d'observation je prends part à un rendez-vous avec le député, son collaborateur et le représentant d'un groupe défendant les intérêts d'un groupe de banques d'investissement, spécialisées en corporate finance. L'entretien se déroule de manière quasisimilaire à la rencontre précédemment décrite, si ce n'est que cette fois le lobbyiste semble vouloir être rassuré sur l'orientation des futures réformes bancaires à venir : « La réforme sera neutre ou politiquement engagée [sous-entendu à gauche] ? ». « Non, le SPD sera sage sur ce sujet, il n'y a pas trop de soucis à se faire, le contrat de coalition est assez clair sur ce point » répond Sven T. Surtout, les deux hommes mettent en place un projet visant à intégrer pour une durée totale de six semaines deux stagiaires (pour trois semaines chacun) membres de l'organisation du lobbyiste au sein de l'équipe du député, afin d'assurer la situation de « winwin » entre l'élu et le groupe d'intérêt. « On comprendra mieux comment vous travaillez et de notre côté on pourra vous faire passer plus rapidement les infos qui nous viennent des ministères » explique le lobbyiste. Le député n'y voit aucun inconvénient et semble emballé par le projet. L'approche ethnographique a donc permis de mesurer à quel point les intermédiaires de l'action publique étaient omniprésents dans le travail au quotidien de l'élu au point d'être considérés par ce dernier comme des « partenaires indispensables ». Ces partenariats donnent lieu à des échanges de services censés profiter aux deux parties : informations pour l'élu contre audition en commission pour le représentant d'intérêt ou encore aide sur un rapport contre question au gouvernement. Si l'appel à communication de cette section thématique s'interrogeait sur l'éventuelle intervention d'intermédiaires de l'action publique « aux frontières et à la lisière de l'État », l'observation a montré que l'action des groupes d'intérêts allait encore plus loin et s'opérait directement au sein de l'institution chargée d'élaborer et de voter la loi en Allemagne, certains élus²⁵ développant des pratiques conduisant à faire de ces groupes des coproducteurs à part entière de l'action publique. Cette situation s'explique en partie par la faiblesse du Bundestag face au gouvernement.

IV/L'effondrement d'un mythe ou la découverte d'un Bundestag aux ordres de l'exécutif

Dans l'imaginaire de nombreux parlementaires français rencontrés lors d'entretiens, le Bundestag représente une institution très puissante, véritable contre-pouvoir au gouvernement, que les élus français observent donc avec une certaine envie. Cette vision du pouvoir réel du Bundestag s'avère en partie fantasmée, comme l'a montré à plusieurs reprises l'enquête ethnographique. Comme un France, la proportion de lois d'origines gouvernementales est extrêmement élevée (environ 80% ²⁶), signe d'une certaine forme de monopole de l'initiative législative par le gouvernement. Sven T., comme beaucoup d'autres élus rencontrés en entretien, condamne cette situation de domination d'un pouvoir sur l'autre :

« A mon arrivée j'ai été surpris de constater à quel point le législatif était déconsidéré face à l'exécutif. [...] Ici on arrive en fin de processus et on nous donne deux semaines pour lire tout ça ».

Cette situation d'urgence sert donc comme moyen de justification pour expliquer le recours aux groupes d'intérêts qui permettraient de limiter le déficit informationnel dont souffrent les élus. Si l'explication permet surement de légitimer une pratique qui peut sembler critiquable du point de vue de la transparence politique, il est vrai que l'influence de l'exécutif au sein même du Bundestag est extrêmement puissante. Les observations de réunions (de groupe et de commissions) ont été l'occasion de constater que ces moments devaient avant tout être considérés comme des fenêtres d'opportunités pour le gouvernement et le groupe politique permettant de réaffirmer leur autorité. Cette manifestation du fait majoritaire s'exerce par le biais d'un acteur en particulier, le secrétaire d'Etat aux finances chargé des relations avec parlement. Personnage omniprésent, toujours accompagné d'une quinzaine de fonctionnaires du ministère des finances qui répondent parfois à sa place sur certains dossiers, il siège lors des réunions à la droite de la présidente du groupe CDU/CSU ou de la présidente SPD de la commission des finances. Durant ces réunions, il est celui qui monopolise la parole, présente l'agenda gouvernemental, explique les réformes en cours, développe les argumentaires, oriente les travaux et délimite la marge de manœuvre des députés. Il explique aux élus ce qui se décide dans les ministères et répond aux interrogations des parlementaires. Contrairement aux députés, il ne reste jamais discuter avec ses interlocuteurs à la fin des réunions et semble dès lors inaccessible. Le secrétaire d'Etat représente ainsi une figure d'autorité dont les injonctions, conseils et orientations limitent le cadre des possibles pour tous les députés, et plus encore pour

²⁵ Cela demande à être confirmé par d'autres observations. On peut en effet penser que ce type de pratique ne peut être confirmé que par l'observation ethnographique et ne sera pas avoué en entretien.

²⁶ Pour le cas allemand voir :

https://www.bundestag.de/dokumente/textarchiv/2013/46598866_kw37_statistik/213446

Sven T. qui découvre alors les ressorts des relations entre pouvoir législatif et exécutif et la domination du second sur le premier.

L'autre figure d'autorité, chargée de réaffirmer la discipline partisane et gouvernementale et de coordonner le travail entre le gouvernement et les élus, est la présidente du groupe CDU/CSU.

Discipline partisane et soumission face à l'exécutif

Direction la réunion du groupe CDU/CSU des commissaires des finances afin de préparer les travaux de la semaine. Comme la semaine précédente, nous nous retrouvons au dernier étage du Reichstag, dans un des quatre « piliers » attribué à chaque groupe politique. 50 personnes tout au plus, principalement les élus et leurs collaborateurs mais également les équipes de secrétaire d'Etat. La présidente du groupe prend la parole en premier pour faire un bilan de la semaine passée. Rapidement, son ton devient plus sec au sujet du « Kindergeld » (les allocations familiales) : « tant que le sujet sur le Kindergeld n'est pas débattu et voté on ne se répand pas dans la presse! Cela a trop été fait par le passé! Donc arrêtez de parler! Même en off! Le gouvernement veut éviter d'en faire un trop gros sujet et vous ne lui facilitez pas la tâche». Si personne n'est visé nominalement, tous les députés encaissent le message sans protester, sans prendre une seule note. [...] La présidente présente également le calendrier, les prochains dossiers à surveiller, oriente les députés vers les administrateurs, demande au nom des élus des renseignements au secrétaire d'Etat (qui ne répond pas toujours à ses questions). Incontournable, elle est celle qui délimite le tolérable, l'interdit et le recommandé. [...]

Comme la semaine précédente, la réunion est surtout informative et semble avoir principalement pour but de mettre au courant les députés de l'avancée des travaux au sein du ministère des finances. A plusieurs reprises, la présidente demande : « quand est-ce que nous pourrons voter la loi ? », un fonctionnaire du ministère (je suis étonné que ce ne soit pas le secrétaire d'Etat) répond alors : « dans un mois normalement ». Les députés écoutent vaguement, ils me semblent presque absents de la réunion. [...]

La réunion est sur le point de se terminer. Un député prend alors la parole pour présenter les questions qui vont être posées lors de la prochaine séance plénière. La présidente se tourne alors vers le secrétaire d'Etat :

- « Est-ce que vous voulez qu'on vous pose une question sur [l'union bancaire] ?
- Non, non, répond le secrétaire d'Etat.
- Pour pouvoir exprimer la position du gouvernement ?
- A priori non. On voudrait que sur ce sujet les choses aillent vite.
- D'accord, vous nous dites si vous avez besoin d'une question ».

A l'écoute de cet échange, je suis assez étonné. Je savais que le gouvernement supervisait l'élaboration de certaines questions afin de pouvoir s'exprimer au parlement, mais dans le cas présent l'initiative vient des parlementaires eux-mêmes. Ces derniers ont totalement accepté et endossé le rôle de serviteur de l'exécutif. [...]

Je ressors de la réunion avec le même sentiment que la semaine dernière. Je m'attendais à observer des réunions de travail, j'ai finalement assisté à deux réunions de coordination et d'information visant à assurer au gouvernement la maitrise totale des débats. [...]

Extrait du journal de terrain mardi 18 mars 2014

L'observation précédente illustre bien à quel point les relations entre le gouvernement et le Bundestag peuvent être déséquilibrées. Si des espaces de résistance existent (en particulier en commission lorsque la position du gouvernement semble difficile à défendre face à l'opposition), l'Allemagne ne semble pas échapper à l'affaiblissement des pouvoirs législatifs observés en Europe depuis maintenant plus années. Madeleine Grawitz et Jean Leca

soulignaient il y trente ans que « « face aux gouvernements, qui paraissent puissants partout, les parlements font figure de parents pauvres, voire très pauvres : ils semblent même matérialiser l'histoire d'un demi-échec institutionnel »²⁷. Les deux auteurs accréditaient alors la thèse d'un déclin du parlement. Cette situation ne semble pas avoir profondément évoluée. En 2003, Olivier Nay expliquait ainsi que « les régimes maladroitement qualifiés de «parlementaires » sont en effet des régimes de concentration du pouvoir aux mains des exécutifs: les techniques du parlementarisme rationalisé, le phénomène majoritaire et le rôle des administrations techniques dans la préparation des projets de loi affaiblissent considérablement l'influence des chambres dont l'activité se limite de plus en plus, aujourd'hui, à adopter les textes gouvernementaux »²⁸. Les causes de cet affaiblissement du parlement sont nombreuses²⁹ et l'Allemagne ne semble pas faire figure d'exception, comme l'a montré l'observation ethnographique.

Au fil de cette communication, j'ai voulu souligner les apports de l'ethnographie dans le cadre d'une enquête reposant principalement sur des entretiens semi-directifs, des archives et des matériaux de seconde main. Cette parenthèse ethnographique aura donc été extrêmement stimulante, me permettant à la fois de mieux comprendre le fonctionnement au concret du Bundestag, de mon confronter à mon objet d'étude et de recueillir des matériaux empiriques qui n'auraient pas pu être collectés par d'autres moyens (en particulier grâce à l'observation d'espaces normalement fermés au public). A l'issue de ces deux (courtes) semaines d'observation au Bundestag, j'ai eu le sentiment (objectivable grâce aux nombreux matériaux collectés) de mieux comprendre le sens et l'origine des discours, des représentations, et des expériences que me rapportaient mes enquêtés en entretien depuis près de trois années. Je me suis aussi senti plus légitime à écrire et parler d'une institution que j'avais vu de l'intérieur. En croisant les apports de différentes méthodes de recherche, il me semble que l'analyse a gagné à la fois en rigueur empirique et théorique, permettant une montée en généralité appuyée sur des faits directement observés et non plus rapportés par des intermédiaires³⁰.

« Ethnographier les institutions : un impératif empirique ?». Tel est le titre de cette section thématique. Au vu de mon expérience au Bundestag, ma réponse sera donc la suivante : lorsqu'elle peut être appliquée (ce qui ne va pas de soi), l'ethnographie des institutions constitue un impératif empirique fondant son intérêt sur l'apport indéniable en matière d'accumulation de connaissances qu'elle permet, y compris pour les chercheurs qui travailleront par la suite sur ces mêmes institutions. Cet impératif me semble également renforcé par le fait qu'il permettrait de lever le voile et d'entrer dans les coulisses d'institutions jusque-là peu ou pas étudiées et que les organisateurs de cette ST ont rappelé (Gouvernent, Cabinet de la présidence de la République, Cour des comptes, Cour de cassation, Banque de France, Caisse des dépôts et

_

²⁷ Madeleine Grawitz, Jean Leca, *Traité de science politique*, Paris, PUF, 1985, p.284

²⁸ Olivier Nay, « Pour une sociologie des pratiques d'assemblée : note sur un champ de recherche quelque peu délaissé », *Sociologie du travail*, 45, 2003, p.537

²⁹ Olivier Nay propose plusieurs mécanismes explicatifs : « crise de la représentation, désertion des urnes, montée en puissance des exécutifs, influence des médias et des sondages sur les agendas gouvernementaux, démultiplication des niveaux de production de la norme, ouverture de l'espace public aux intérêts privés, faible capacité d'expertise des assemblées ».

³⁰ Ce qui présente également un réel intérêt en permettant de recueillir les visions, conceptions et expérimentations du travail en commission par les élus.

consignations, FMI, BIT, etc.). C'est en partie ce que j'ai essayé de proposer en analysant ethnographiquement le travail en commission d'un nouvel élu au Bundestag.